Les élus et représentants

FORCE OUVRIERE

à Monsieur le Recteur

de l'Académie de Toulouse

Monsieur le Recteur,

Force Ouvrière avec la FNEC FP-FO, le SNPRESS (ITRF), le SPASEEN-FO (administratifs), ID-FO (chefs d'établissements), le SNFOASEN (assistants sociaux) vous ont largement exposé les questions que votre politique de gestion des primes soulève dans notre académie.

Depuis la décision d'attribuer de manière inéquitable le reliquat de prime, nous avons multiplié les démarches vous demandant une égalité de traitement des personnels : contractuels, assistants sociaux, personnels administratifs des EPLE, personnels des services académiques.

Certaines académies ont résolu le problème des BOP en attribuant la même somme en novembre à tous les administratifs (services académiques, EPLE) et aux personnels de santé scolaire, d'autres ont fait bénéficier les contractuels de ces reliquats : ce sont deux de nos revendications !

Nous avons porté ces demandes en CTS et lors d'audiences avec Monsieur le Secrétaire général. Nous avons initié à ce propos une démarche intersyndicale avec le SNASUB-FSU et la CGT.

Aucun dialogue n'a pu être ouvert sur ce sujet.

Alors que nous nous heurtions à cette fin de non recevoir, nous apprenions, fin novembre, que des primes « très exceptionnelles » avaient été attribuées à 23 personnels d'encadrement. A l'issue de multiples courriers, nous avons été reçus en audience. Lors de cette audience l'administration a confirmé en partie les faits (19 personnes selon Monsieur le Secrétaire général ont bénéficié d'une attribution exceptionnelle de reliquats), refusant par ailleurs de communiquer sur le montant global consacré.

Ce refus a été réitéré aux CTS du 11 et 18 février, au prétexte qu'une telle communication pourrait porter atteinte à la confidentialité du salaire.

Si nous pouvons convenir avec M. le Secrétaire général, de la confidentialité des fiches de paye et du montant attribué individuellement aux agents, il n'est pas acceptable que vous ayez refusé de communiquer jusqu'à présent sur la somme globale utilisée dans cette opération d'attribution de primes exceptionnelles à 23 cadres supérieurs. Nous réclamons le droit à la transparence et n'acceptons pas cette volonté de cacher l'utilisation de deniers publics.

A tous les échelons de l'Académie de Toulouse, nous avons rencontré des personnels choqués par les disparités des montants attribués et par l'opacité de l'attribution des primes à des personnels de l'encadrement supérieur.

L'annonce par Monsieur le secrétaire général de primes mieux réparties sur l'année pour éviter le problème des reliquats de novembre ne répond en rien à notre demande. Par ailleurs, ce CTS nous a annoncé que rien ne changerait dans l'inégalité de ces attributions, <u>bien au contraire</u>, puisque les primes des EPLE s'éloigneront encore de celles des services académiques.

Nous espérons Monsieur le recteur, que vous voudrez bien prendre enfin en compte notre demande, afin que les services académiques, affectés par la manière de traiter cette question des primes et des reliquats, reprennent confiance et sérénité.

Nous vous assurons Monsieur le Recteur que cette question continuera en 2013 à retenir toute notre attention et notre vigilance, comme elle l'a fait en 2012.

Monsieur le recteur, en tant que représentants des personnels, nous vous demandons :

• Une communication complète sur ces éléments, car nous sommes, comme vous l'êtes Monsieur le Recteur, attentifs à l'utilisation des ressources de l'état.

Nous vous demandons Monsieur le recteur, de mettre tout en œuvre pour :

- Attribuer de manière égalitaire les reliquats des indemnités, aux personnels des EPLE, aux personnels de vos services académiques et départementaux, aux assistantes sociales et aux personnels infirmiers.
- Faire bénéficier les personnels contractuels et enseignants reclassés du régime indemnitaire lié à leur fonction.
- Revaloriser tous les régimes indemnitaires : passage au taux 6 pour tous.

Enfin nous vous remercions de veiller à ce que l'ensemble des personnels de l'académie reçoivent leur fiche de paye sous enveloppe, dans le respect de la confidentialité réglementaire.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le recteur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Les élus et représentants de la FNEC-FP-FORCE OUVRIERE

ID-FO - SNPRESS-FO - SNFOASEN - SPASEEN-FO